

N°2017-09-14bis

ANNULE ET REMPLACE n°2017-09-14

Réf. Nomenclature « Actes » : 9.1

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille dix-sept, le 26 octobre à 18h00, le conseil communautaire de Haute-Corrèze Communauté, sur convocation adressée le 16 octobre 2017 et sous la présidence de monsieur Pierre Chevalier, s'est réuni à la salle des fêtes de Sornac.

Étaient présents mesdames et messieurs les conseillers en exercice, sauf :

M. Christophe Arfeuillère qui a donné pouvoir à Mme Mady Junisson ;
Mme Véronique Bénazet qui a donné pouvoir à M. Jean-Pierre Saugeras ;
M. Daniel Couderc qui a donné pouvoir à M. Michel Guitard ;
Mme Nathalie Delcouderc-Juillard qui a donné pouvoir à M. Philippe Brugère ;
M. Baptiste Galland qui a donné pouvoir à M. Claude Bauvy ;
Mme Annie Gonzalez qui a donné pouvoir à M. Éric Cheminade ;
M. Gilles Magrit qui a donné pouvoir à M. Marc Bujon ;
Mme Dominique Miermont qui a donné pouvoir à M. Serge Guillaume ;
Mme Laurence Monteil qui a donné pouvoir à Mme Françoise Béziat ;
Mme Marilou Padilla-Ratelade qui a donné pouvoir à M. Jean-Pierre Guitard ;
M. Philippe Pelat qui a donné pouvoir à M. Michel Pesteil ;
Mme Marie-Hélène Pommier qui a donné pouvoir à M. Jean-Paul Bourre ;
M. François Ratelade qui a donné pouvoir à M. Pascal Montigny ;
Mme Valérie Sérurier qui a donné pouvoir à M. Dominique Guillaume ;

M. Jean-Marc Bodin, excusé (non représenté) ;
M. Éric Bossaert, excusé (non représenté) ;
M. Michel Bourzat, excusé (représenté) ;
M. Robert Bredèche, excusé (non représenté) ;
M. Daniel Caraminot, excusé (représenté) ;
Mme Christine Da Fonseca, excusée (non représentée) ;
Mme Sandra Délibit, excusée (non représentée) ;
M. Guy Faugeron, excusé (représenté) ;
M. Pierre Fournet, excusé (non représenté) ;
M. Robert Gantheil, excusé (non représenté) ;
M. Xavier Gruat, excusé (non représenté) ;
Mme Chantal Guivarch-Paisnel, excusée (non représentée) ;
M. Michel Lefort-Lary, excusé (représenté) ;
M. Bernard Maupomé, excusé (non représenté) ;
Mme Christiane Monteil, excusée (non représentée) ;
M. Gérard Moratille, excusé (non représenté) ;
Mme Martine Pannetier, excusé (non représentée) ;
M. Didier Péneloux, excusé (représenté) ;
Mme Sylvie Prabonneau, excusée (non représentée) ;
M. Joël Pradel, excusé (représenté) ;
M. Marc Ranvier, excusé (non représenté) ;
M. Bernard Rouge, excusé (non représenté) ;
M. Jean-Claude Sangoï, excusé (non représenté) ;

M. Michel Saugeras, excusé (représenté) ;
M. Jean-Michel Taudin, excusé (non représenté) ;
M. Jérôme Valade, excusé (non représenté) ;
M. Gérard Vinsot, excusé (non représenté).

Certifié exécutoire après transmission en sous-préfecture
À Ussel, le
Le président,

Alain Guéguen est nommé secrétaire de séance.

Nombre de membre en exercice = 103 // présents = 68 // pouvoir(s) = 14 // votants = 82

Organisation de la maxi verte 2018

ANNULE ET REMPLACE n°2017-09-14

Le président explique que suite à l'acceptation de la candidature du club VTT Haute Corrèze de la Station Sports Nature de Haute-Corrèze, un rassemblement national VVT labellisé par la FFCT (Fédération Française de Cyclotourisme) va avoir lieu sur le pont de l'Ascension 2018 (du 10 au 14 mai) sur le territoire de Haute Corrèze Communauté.

Sur 4 jours, seront proposés 12 circuits de 20 à 70 km au départ d'Ussel et de Meymac (avec un rayonnement à l'échelle de l'espace VTT communautaire Haute-Corrèze) ainsi que divers stands, repas et animations. Plus de 1350 VTTistes et leurs familles sont attendus dans les hébergements du territoire.

Le projet est évalué en dépenses à 80 000 €. Sachant que cet événement implique des recettes directes et indirectes des participants.

Haute-Corrèze Communauté propose d'organiser de la façon suivante :

- la communauté de communes porterait les dépenses de tracé et balisage des parcours, de communication, de location d'équipements et d'organisation d'une soirée de convivialité pour un montant de 32 850 € TTC avec une aide Leader de 80% sur le montant H.T. des dépenses.

Le plan de financement prévisionnel est établi comme suit :

- montant éligible H.T. : 31 467 €
 - aide Leader demandée : 25 173,60 € (80%)
 - fonds propres : 6 293,40 € (20%)
-
- les dépenses liées à la restauration, les frais des bénévoles (hébergement, repas), frais annexes et les recettes liées aux frais d'inscription, de buvette et de restauration seraient payées ou perçues par le Haute Corrèze Kayak Club porteur du label SSN Haute Corrèze par convention avec Haute-Corrèze Communauté.

Après en avoir délibéré favorablement à l'unanimité, le conseil communautaire :

- prononce un avis favorable sur le portage du projet par la communauté de communes en partenariat avec le Haute Corrèze Kayak Club porteur du label SSN Haute Corrèze ;
- autorise le dépôt d'un dossier au programme Leader sur la partie des dépenses supportées par Haute-Corrèze Communauté et sollicite une subvention Leader de 80% ;

- autorise le principe d'un conventionnement avec le Haute Corrèze Kayak Club porteur du label SSN Haute Corrèze pour l'organisation des postes de dépenses et recettes susmentionnés ;
- autorise le président à engager les démarches et effectuer toutes les formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Pour extrait conforme,

À Sornac, le 26 octobre 2017

Le président,

Pierre Chevalier

